



## JURISPRUDENCE DE LA CEDH ET DE LA CJUE EN MATIÈRE PÉNITENTIAIRE

Cette compilation rassemble les principaux arrêts et décisions de la **Cour européenne des droits de l'Homme** et de la **Cour de justice de l'Union européenne** en matière pénitentiaire. En rendant compte de l'évolution de la jurisprudence européenne dans ce domaine, et en identifiant les éventuels angles morts, elle vise à informer le travail des chercheurs et praticiens du droit, et à élaborer de nouvelles stratégies contentieuses.

### RÉSUMÉ DES AFFAIRES JUILLET-SEPTEMBRE 2023

#### COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE

##### GN (avis du GC) ■ [Affaire C-261/22](#)

L'exécution d'un mandat d'arrêt européen (MAE) émis à l'encontre d'une mère de jeunes enfants **peut être refusée lorsque cela est dans l'intérêt supérieur de l'enfant**. Un tel refus n'est possible que si l'autorité d'exécution ne reçoit pas de l'autorité d'émission des informations suffisantes lui permettant d'être absolument certaine que l'exécution du MAE ne serait pas contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant.

#### COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

##### B.M. ET AUTRES c. FRANCE ■ [Requêtes nos 84187/17 et 5 autres](#)

Surpopulation, conditions de détention inadéquates et absence de recours préventif: **violation des articles 3 et 13** ; fouilles corporelles intégrales systématiques à l'issue de chaque parloir: **irrecevable (non-épuisement des voies de recours internes)**.

##### KOSKO c. UKRAINE ■ [Requête n° 41832/16](#)

Absence ou retard dans la consultation d'un spécialiste, absence ou retard dans le traitement médicamenteux d'un détenu souffrant de troubles médicaux graves: **violation de l'article 3**.

##### OSMAN ET ALTAY c. TÜRKIYE ■ [Requêtes nos 23782/20 et 40731/20](#)

Rétention par les autorités pénitentiaires d'éditions d'un journal envoyées par la poste à des détenus sans l'intermédiaire de l'administration en méconnaissance de la loi : **violation de l'article 10**.

##### HANŽEVAČKI c. CROATIE ■ [Requête n° 49439/21](#)

Absence d'accès effectif à la Cour constitutionnelle du fait d'une application rétroactive imprévisible des critères de recevabilité relatifs aux recours constitutionnels concernant des conditions de détention inadéquates: **violation de l'article 6 § 1**; mauvaises conditions de détention: **violation de l'article 3**.

LIRE PLUS SUR NOTRE SITE WEB >>

---

*Cette compilation est financée par l'Union européenne et le Fonds Robert Carr. Les points de vue et les opinions exprimés sont toutefois ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne, de la Commission européenne ou du Fonds Robert Carr. Ni l'Union européenne, ni la Commission européenne, ni le Fonds Robert Carr ne peuvent en être tenus responsables.*

